



FEDERATION ROYALE BELGE DE GOLF

RSISP - CHAMPIONNAT INTERCLUBS STROKEPLAY DE BELGIQUE 2019

Royal Golf Club du Hainaut (Messieurs)

Golf de Naxhelet (Dames)

9,10 & 11 Août 2019

* REGLEMENT SPECIFIQUE

* Les règlements généraux du Championnat Interclubs de Belgique 2019 et des compétitions fédérales sont d'application pour tout point qui ne serait pas couvert par le présent règlement.

PREAMBULE

- Le **Championnat Interclubs Strokeplay de Belgique** est organisé si un minimum de 2 clubs sont enregistrés.
- Le Championnat se joue sur 54 trous en Strokeplay sans handicap, il y aura un cut après 36 trous.
- Le championnat est réservé aux joueurs **AMATEURS**.
- Chaque club, membre **effectif** de la FRBG, peut inscrire **une équipe Hommes (« Team Men »)** et **une équipe Dames (« Team Ladies »)**.
- Il y a un classement par équipe et un classement individuel.
- Le classement individuel compte pour le WAGR-Ranking pour les joueurs qui ont joué les deux premiers tours.

0 à III cf. RGI – REGLEMENT GENERAL DES CHAMPIONNATS INTERCLUBS DE BELGIQUE 2019

IV COMPOSITION DES EQUIPES (CF. RGI – ARTICLES II-III RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES CHAMPIONNATS INTERCLUBS DE BELGIQUE 2019)

- IV-1.1 Le Club informera le secrétariat de la FRBG de la composition des équipes en lui faisant parvenir le formulaire adéquat pour le **jeudi 1^{er} Août 2019 au plus tard**.
Pour toute la durée du championnat, le capitaine alignera l'équipe selon le formulaire de composition arrêté 1^{er} Août 2019.
- IV-1.2 Tout club doit renseigner sur la feuille de composition d'équipe :
- Nom, prénom et numéro fédéral
 - EGA Handicap arrêté au 1^{er} juillet 2019
 - La date de naissance
- IV-3 Toute équipe doit être composée au minimum de 2 joueurs et au maximum de 8 joueurs.

***Pénalité pour infraction à la règle IV :
Disqualification de l'équipe***

V ROLE DU CAPITAINE D'EQUIPE (cf. RGI – RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES CHAMPIONNATS INTERCLUBS DE BELGIQUE 2019)

VI RECLAMATION (cf. RGI – RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES CHAMPIONNATS INTERCLUBS DE BELGIQUE 2019)

VII DIVERS (cf. RGI – RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES CHAMPIONNATS INTERCLUBS DE BELGIQUE 2019) DIVERS SPECIFIQUES AU CHAMPIONNAT STROKEPLAY

VIII INFORMATION (CF. RGI – RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES CHAMPIONNATS INTERCLUBS DE BELGIQUE 2019)

VIII-3 INTEMPÉRIES ET CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

En cas d'orage, d'inondation, etc..., les rencontres seront interrompues temporairement. Dès que les conditions (temps, terrain) le permettent, le jeu reprendra.

Le comité du Championnat est au Club et décidera suivant la situation.

IX FORMULE DU CHAMPIONNAT

IX-1 DURÉE DU CHAMPIONNAT

Le championnat se joue sur 3 jours.



FEDERATION ROYALE BELGE DE GOLF

IX-2 MEN (3 JOUEURS) ET LADIES (3 JOUEUSES)

- Le Championnat se joue sur 3 tours de 18 trous single **Strokeplay** sans handicap.
- **Le total des 2 meilleurs scores sur 3 de chaque équipe sera retenu et le placement dans le tableau aura lieu sur base des résultats obtenus.**
- Après 2 tours (36 trous) il y a un cut pour déterminer les 18 meilleures équipes et ex aequos.
- Les joueurs qui seront dans le top 25 du classement individuel pourront continuer même si leur équipe ne passe pas le cut. (Pour un joueur dans le top 25 dont l'équipe a passé le cut, c'est au capitaine de décider si ce joueur joue le 3^{ème} tour. Pour un joueur dans le top 25 dont l'équipe n'a pas passé le cut, c'est le joueur qui décide s'il participe au 3^{ème} tour)

En cas d'ex aequo pour la première place un hole-by-hole Play-Off sera organisé, chaque Capitaine désigne deux (2) joueurs qui représentent le club dans le Play-Off, le total des deux (2) scores déterminent le résultat de l'équipe.

En cas d'égalité pour l'une des autres places, les équipes seront départagées en comparant :

1. le meilleur score éliminé
2. le meilleur score
3. le deuxième meilleur score
4. en cas de maintien de l'égalité, le départage se fera par tirage au sort.

IX-3 FORFAIT D'UNE ÉQUIPE

- Tout forfait d'une équipe devra être notifié par écrit au Comité du Championnat avant le début de l'épreuve.
- Sauf en cas de force majeure, tout forfait en cours d'épreuve aura comme conséquence pour l'équipe une suspension de participation à l'édition suivante du championnat.

X FORMATION DES EQUIPES

- La formation d'une équipe sera obligatoirement issue de la composition de l'équipe transmise **le 1 août 2019 au plus tard.**
- **Au plus tard un quart d'heure avant le départ du tour du 1^{er} joueur de son équipe,** le Capitaine d'équipe doit remplir par écrit la feuille de formation de son équipe et la remettre, éventuellement sous scellés, au Secrétariat du Championnat. Une fois la feuille de formation d'équipe remise au Secrétariat du Championnat, plus aucune modification ne peut y être apportée sauf en cas d'absence ou de retard d'un titulaire désigné ou de la réserve qui doit le remplacer.
- Seuls les joueurs **présents** au club où se déroule la rencontre **peuvent** être repris sur la feuille de formation.
- **Le Capitaine d'équipe est obligé d'aligner les joueurs dans l'ordre croissant des EGA Handicaps.** Les joueurs sont dans l'obligation de respecter cet ordre et de se présenter à l'heure au départ.
- Un joueur sélectionné dans une équipe prendra part au Championnat en jouant sur son EGA Handicap arrêté au **1^{er} juillet 2019.**
- Sont repris sur la feuille de formation les noms des 3 titulaires + 3 réserves qui devront éventuellement remplacer un titulaire défaillant.
- En cas d'absence ou de retard d'un titulaire désigné, il devra être remplacé par une des 3 réserves.
- Si le titulaire absent ne peut être remplacé, seuls les 2 scores de l'équipe seront pris en compte.
- Si l'équipe ne peut aligner 2 joueurs, elle sera disqualifiée.

***Pénalité pour infraction à la règle X :
Stroke play : Disqualification de l'équipe***

XI COMITE DE CHAMPIONNAT (CF. RGI – RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES CHAMPIONNATS INTERCLUBS DE BELGIQUE 2019)

Bruxelles, le 30 janvier 2019